

PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE



**PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 26 février 2025, à 13h30, à la Préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre, sous la présidence du préfet suppléant, M. Paul Barriault, étaient présents par visioconférence les conseillers(ères) suivant(e)s :**

M <sup>me</sup> Charlotte Cormier	mairesse suppléante de Havre-Saint-Pierre, conseillère de comté
M. Jacques Bernier	maire de Rivière-au-Tonnerre, conseiller de comté
M <sup>me</sup> Josée Brunet	mairesse de Rivière-Saint-Jean, conseillère de comté
M <sup>me</sup> Ginette Paquet	mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan, conseillère de comté
M. Sébastien L'Écuyer	maire de Baie-Johan-Beetz, conseiller de comté
M. Léonard Labrie	maire d'Aganish, conseiller de comté
M. Henri Wapistan	maire de Natashquan, conseiller de comté
M <sup>me</sup> Hélène Boulanger	mairesse de L'Île-d'Anticosti, conseillère de comté

Assistaient également à l'assemblée, la greffière-trésorière adjointe, Mme Fanie Boudreau, le directeur du service de développement économique et directeur général adjoint, M. Philip Pineault-Jomphe ainsi que le directeur du service d'aménagement et de développement du territoire, M. Johann Lucas.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Renonciation à l'avis de convocation**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Fourniture et livraison de composteurs domestiques - Octroi de contrat**
5. **Période de questions**
6. **Clôture de la séance**

60-25

**1 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Attendu l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la MRC y assistent;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que les membres du conseil de la MRC renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du code municipal et acceptent de prendre en considération le sujet suivant: «Fourniture et livraison de composteurs domestiques - Octroi de contrat».



61-25

62-25

## **2 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 13h30 par monsieur Paul Barriault. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

## **3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

## **4 FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES - OCTROI DE CONTRAT**

---

Attendu que la MRC de Minganie a lancé un appel d'offres public, afin d'acquérir des composteurs domestiques et des récipients de cuisine pour l'entièreté des résidences situées sur son territoire lesquels seront livrés à 8 emplacements en Minganie;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 février 2025 à 16h05;

Attendu que la MRC a reçu les soumissions conformes suivantes:

- Enviro World Corporation au montant de 101 240,40 \$ excluant les taxes applicables;
- Orbis au montant de 104 332,68 \$ excluant les taxes applicables;
- USD Global au montant de 141 588,30 \$ excluant les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte d'octroyer le contrat d'acquisition de 2118 composteurs domestiques et récipients de cuisine et la livraison de ces équipements à 8 emplacements dans les différentes municipalités de la Minganie à Enviro World Corporation au montant de 101 240,40 \$ plus les taxes applicables;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



**63-25**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Fanie Boudreau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°62-25.

Certifié en date du 26 février 2025.

\_\_\_\_\_  
Fanie Boudreau, greffière-trésorière adjointe

**5 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

**6 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- De clôturer la séance. Le préfet suppléant, monsieur Paul Barriault, déclare la séance levée à 13h46.

\_\_\_\_\_  
**Fanie Boudreau  
Greffière-trésorière adjointe**

\_\_\_\_\_  
**Paul Barriault  
Préfet suppléant**

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

INITIALES DU PRÉFET

---

---

INITIALES DU GREF. TRÉS.